

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » La présente note répond à cette obligation.

L'exercice budgétaire a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2025.

Pour mémoire, le compte financier unique:

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

L'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part les restes à réaliser à reporter au budget 2026.

### 1. La section de fonctionnement

#### 1.1 Résultat

##### a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	235 060 92 €
Dépenses de fonctionnement	- 191 425.23 €
Résultats de l'année 2025	28 635.69 €

#### 1.2 Analyse

##### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 73 440.49 €.



- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 34 227.16 € pour l'année 2025.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 61 024.67 €.

En 2025, les subventions (6574) ont été attribuées pour un montant de 4 900.00 € à : l'ASSAD Association d'aides à domicile, à la Croix Rouge et une aide aux familles pour la pratique de l'équitation pour leurs enfants âgés de 6 à 10 ans.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts, elles étaient de 3 685.10 € en 2025.

**Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

**1) Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Il s'agit du remboursement de rémunération du personnel pour un montant de 404.64 € en 2025.

**2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)**

Les produits proviennent principalement :

- De la coupe de bois : 1 866.67 €
- De l'occupation du domaine public : 1 263.46 €
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 0.00 €
- De bail de chasse : 6 666.68 € (2 ans)

**3) Les impôts et taxes (chapitre 73)**

**Les taux d'imposition communaux sont :**

Taxe sur le foncier bâti : 31.50 %

Taxe sur le foncier non bâti 30.00

Taxe d'habitation : 8.50 %

Le chapitre 73 regroupe également : l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes et d'autres attributions liées à la fiscalité.

**4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui représente : 41 627.41 € pour 2025.

**5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment de la location de la salle et de la location de la vaisselle. Le montant des loyers encaissés au titre en 2025 est de 8 187.78 €.



### 6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 719.77 €. Il correspond à la vente d'un terrain communal par exemple ou au remboursement de l'assurance suite à un sinistre.

### Récapitulatif des dépenses et recettes de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	73 440.49	013 – Atténuations de charges	404.64
012 Charges de personnel	34 227.16	70 – Produits de services, du domaine & ventes diverses	13 294.69
014 Atténuation de produits	18 972.00	73 – impôts et taxes (sauf 731)	79 403.80
		731 – Fiscalité locale	76 421.00
65 Autres charges de gestion courante	61 024.67	74 – dotations, subventions et participations	41 627.41
66 Charges financières	3 685.10	75 – autres produits de gestion courante	8 187.78
		76 – Produits financiers	1.83
67 Charges exceptionnelles	0.00	77- produits exceptionnels	719.77
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>191 349.42</b>	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>220 060.92</b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	75.81	042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRES</b>		<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRES</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL HORS RESULTATS REPORTE</b>	<b>191 425.23</b>	<b>TOTAL HORS RESULTAT</b>	<b>220 060.92</b>
		002 – Résultat reporté de fonctionnement N-1	123 765.00
		Intégration résultats dissolution AFR	11 639.60
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>	<b>191 425.23</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>	<b>355 465.52</b>

Le tableau ci-dessus montre que le résultat de la section de fonctionnement de l'année 2025 est de 164 040.29 €.

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	26 663.37 €
Dépenses d'investissement	- 34 846.94 €
Résultats de l'année 2025	- 8 183.57 €



**B) Solde des restes à réaliser : 12 932.20 €**

## 2.2 Analyse

### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

#### - **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 20 654.62 € en 2025.

Pour mémoire, la commune a deux emprunts contractés, à taux fixes, auprès de *la Caisse d'Épargne*.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 104 597.32 €.

#### - **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Remplacement de 28 points lumineux en leds : 25 864.00 €
- Achat d'un panneau d'affichage vitré : 861.12 €
- Achat d'un PC portable pour l'école : 399.00 €

### Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 26 663.37 €.

### Récapitulatif des dépenses et recettes d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
21 – immobilisations corporelles	14 192.32	16 – Emprunt et dette assimilés	00.00
10 – dotations, fonds divers et réserves	0.00	10 – dotations, fonds divers et réserves	26 587.56
16 - emprunts et dettes assimilées	20 654.62		
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>34 846.94</b>	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>26 587.56</b>
040 – Opération d'ordre de transfert entre section	0.00	040 – Opération d'ordre de transfert entre section	75.81
041 – Opération patrimoniale	0.00	041 – Opération patrimoniale	0.00
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRES</b>	<b>0.00</b>	<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRES</b>	<b>75.81</b>
<b>TOTAL HORS RESULTAT</b>	<b>34 846.94</b>	<b>TOTAL HORS RESULTAT</b>	<b>26 663.37</b>
001 – Solde d'Exécution négatif reporté N-1	22 490.85	001 – Solde d'Exécution positif reporté	0.00
Intégration résultat suite dissolution AFR	0.01		
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>	<b>57 337.80</b>	<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>	<b>26 663.37</b>

Le tableau ci-dessus montre que le résultat de la section d'investissement de l'année 2025 est de - 30 674.43 €.

Il est rappelé que le Compte Financier Unique constitue le relevé de la gestion de l'Ordonnateur. En conséquence, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit expressément que Madame La Maire



quitte la salle et ne prend pas part au vote. Madame La Maire confie provisoirement la Présidence de la séance à la doyenne du Conseil Municipal, le temps du vote.

Le résultat budgétaire pour l'année 2025 se résume donc ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>123 765.00</b>	<b>- 22 490.85</b>	<b>101 274.15</b>
<b>EXERCICE 2025</b>			
Recettes	220 060.92	26 663.37	
Dépenses	-191 425.23	-34 846.94	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>28 635.69</b>	<b>-8 183.57</b>	
<b>INTEGRATION SUITE DISSOLUTION AFR</b>	<b>11 639.60</b>	<b>-0.01</b>	
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2025</b>	<b>164 040.29</b>	<b>-30 674.43</b>	
R.A.R. Dépenses	0.00	12 932.20	0.00
R.A.R. Recettes	0.00	0.00	0.00
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>164 040.29</b>	<b>-43 606.63</b>	<b>120 433.66</b>

Fait à Dhuisy, le 6 mars 2026  
Isabelle FAUCHER, Maire de Dhuisy.



*Isabelle Faucher*

